

DEPARTEMENT  
D'EURE ET LOIR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-27b

ARRONDISSEMENT  
DE NOGENT LE ROTROU

L'an deux mille vingt-deux,  
Le neuf septembre à vingt heures trente,

CANTON DE  
LA LOUPE

Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence du Maire, M. David MONNIER,

COMMUNE DE  
LES CORVÉES-LES YYS

**Étaient présents** : M. David MONNIER, M. Patrick LE DORLOT, M. Edouard MICHEL, Mme Monique CLAY, M. Joël BOURNISIEN; Mme Nadine NANTEUIL

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme Sophie MULLER à Mme Nadine NANTEUIL  
M. Jérôme BETOULLE à M. David MONNIER

**Absents excusés** : Mme Emilie FOSSEPREZ, M. Clément LEKEUX

Madame Monique CLAY a été désignée secrétaire de séance.

Membres en exercice : 10

Membres présents : 6

Membres votants : 8

Convocation : 02/09/2022

Affichage convocation : 02/09/2022

Dépôt Préfecture 15/09/2022

Publication :

### Participation financière 2022 au FSL logement

Monsieur le maire communique le courrier émanant du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir concernant la participation financière 2022 au FSL Logement.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le Département s'est vu confier la responsabilité du Fonds de solidarité pour le logement. Ce fonds s'adresse aux personnes ou aux ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir.

Le Conseil Départemental sollicite la commune de Les Corvées les Yys d'abonder le FSL.

Après lecture des documents, M. Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer quant à la participation de la commune à ce fonds de solidarité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décline la participation au FSL.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

Le Maire,  
David MONNIER